

DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Les communes doivent mettre en place un Plan communal de sauvegarde (PCS) qui reprend pour chaque risque les intervenants impliqués, les missions de chacun ainsi que les ressources dont ils disposent (matériel, lieux, compétences).

Le PCS de la commune de Chaponost a été mis à jour par arrêté du 20 avril 2017.

En complément de ce document, la commune doit tenir à la disposition de ses administrés un Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Ce DICRIM permet à chacun d'être informé et de pouvoir réagir correctement en cas d'accident majeur survenant sur la commune.

[Téléchargez le DICRIM](#)

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS